

A Saint-Denis, le 7 juin 2021

Procès-verbal du Conseil de Faculté plénier du 3 juin 2021

Président de séance : Jean-Michel JAUZE, Doyen de l'UFR LSH.

Membres présents et représentés :

Collège des Enseignants :

Collège A

Combeau Yvan
Hautin Tampoe Vilasnee
Marimoutou Carpanin
Lebon Eyquem Mylène

Collège B

Almar Nathalie représentée par Mylène Lebon-Eyquem
Kanté Issa
Folio Fabrice
Hargasser Reinhold et Philippe Le Treguilly représentés par Issa Kanté

Collège BIATSS

Gevia Vanessa
Dorseuil Huguette
Sivaradjam Emmanuel Amouda représentée par Huguette Dorseuil

Collège des usagers (UNEF et associations étudiantes)

Sautron Rudrigue
Guest Romain pour partie
Annabelle Siegemund
Guichard Angélique et Guest Romain (pour partie) représentés par Sautron Rudrigue

Personnalités extérieures : /

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 13h50.

Le Doyen rappelle l'ordre du jour de la séance plénière.
Pas de question diverse.

1) Approbation du procès-verbal du 25. 02.2021

Le procès-verbal du 25/02/2021 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés.

2) Points pédagogie.

- *Conseils de perfectionnement 2020-21 (présentation synthèse en écran partagé - rapporteur Vilasnee Hautin Tampoe)*

Mme Tampoe Hautin rappelle la procédure des conseils de perfectionnement et le modèle de procès-verbal à utiliser établi par le central pour la rédaction des compte-rendus.

Une présentation détaillée par filières et niveaux est proposée.

Après discussion, plusieurs remarques sont relevées par R Sautron de l'UNEF pour une non stigmatisation des bac pro. et il invite à indiquer le besoin en moyens ORE pour les filières où ils sont les plus nombreux. Il préconise des remarques moins moralisatrices dans les procès-verbaux.

M Combeau s'étonne de la remarque portée en Histoire (L) sur le déséquilibre des UE (trop d'UE régionales en L3). Il précise que ces 2 seules Ues apportent une connaissance de la Zone OI et indioocéanique.

Mme Lebon Eyquem précise que certaines formulations dans les PVs de perfectionnement sont sûrement maladroites mais qu'aucune stigmatisation n'est envisagée par les enseignant.e.s de l'UFR LSH qui, bien conscient.e.s des besoins d'accompagnement de certain.e.s étudiant.e.s, se sont investis dans des parcours adaptés qui seront reconduits l'année universitaire prochaine.

Mme Lebon Eyquem souligne également qu'il n'est pas question de sélection des étudiant.e.s de L1 et du reste que cette mesure n'est pas réglementaire. Toutefois, elle signale les difficultés du département de sciences sociales (accueil d'un nombre important d'étudiant.e.s en L1 avec uniquement 5 titulaires) qui ont été reprecisées à l'équipe présidentielle. L'augmentation des capacités d'accueil en 2021-2022 entrainera des moyens ORE supplémentaires qui permettront le recrutement de deux contractuels.

Le département de sciences sociales prévoit une communication sur les débouchés de la licence sciences sociales de façon encore plus précise et plus massive car il existe un malentendu sur le terme « sociales » des sciences sociales, ce qui conduit à une déception sur les enseignements et les métiers souhaités. Ainsi, les étudiant.e.s qui s'inscriront dans cette licence seront plus motivés et mieux éclairés.

Les membres du conseil donnent un **avis favorable à l'unanimité** aux compte-rendus des conseils de perfectionnement 2020 21

- *MCC 2021-22 (présentation en écran partagé par Vanessa Gevia – modifications portées en rouge)*

Mme Lebon-Eyquem précise que toutes les demandes remontées « hors règlement » n'ont pas été présentées dans le document pour approbation du conseil de faculté.

Après présentation par filières et niveau (L et M), les membres donnent un **avis favorable à l'unanimité** à l'ensemble des MCC 2021-22

Pour les modifications « hors maquettes » demandées par les départements, une présentation des coûts a lieu. Le Doyen rappelle que le budget alloué en 2020 ne doit pas être dépassé (rappel total de la NOF = 24 638 htd).

Un **accord favorable à l'unanimité** est donné à ces modifications sous réserve d'accompagnement financier du central.

- *Règlements spécifiques L et M (rapporteur V Gévia)*
Une présentation détaillée par diplômes et niveaux est proposée.
R Sautron (UNEF) fait remarquer l'absence de la règle du max dans le règlement de la licence d'info-com et demande son intégration.
Mme Hautin Tampoe s'interroge sur la définition du contrat pédagogique. R Sautron et Mylène Eyquem rappellent le sens du contrat établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique pour marquer la progression de son parcours de formation et/ou ses aménagements d'études.
- *Calendrier 2021-22 (présentation document en écran partagé)- rapporteurs Vanessa Gévia s/c Mylene Lebon Eyquem*

Le nouveau calendrier est présenté par session, puis Licence et Master. Son élaboration a été établie après consultation des départements et responsables pédagogiques.

Après quelques demandes de précision sur la deuxième session, le calendrier est **accepté à l'unanimité** des membres.

3) Projet d'un web-journal de l'UFR LSH (rapporteur : Mylène Lebon-Eyquem)

Il s'agit de rendre visible les informations scientifiques, culturelles liées à la vie de la composante et également de proposer un espace de parole, de créativité, voire d'expression artistique diverse à l'UFR LSH par le biais d'une Web -newsletter et des capsules vidéo en relation avec une chaîne YouTube dédiée. 2 à 3 numéros par semestre sont prévus. Cette UE optionnelle (20htd) est réservée aux étudiants de master volontaires, avec gratification de 0,25 point sur moyenne du semestre. Un groupe de 10 étudiant.e. s sur lettre de motivation seront sélectionnées pour la mise en œuvre du web-journal.

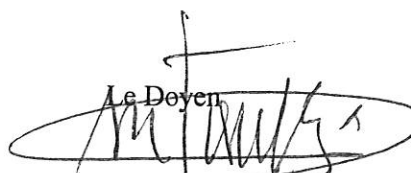
Un comité de rédaction sera mis en place : directeur de publication = doyen.ne, appui sur PAST en journalisme, collègues de l'UFR LSH volontaires, DAMAN.

Coût = 30htd/semestre + achat de smartphones, bonnettes/son et panneau lumière LED soit 3428,20 euros.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 30


Secrétaire de séance
Huguette Dorseuil


Le Doyen
Jean-Michel Jauze